



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 25 août 2021, le **règlement n° 4-026.1 (2021) modifiant le règlement n° 4-026 (2020) fixant la date de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook** et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Ce règlement a pour objet de modifier pour 2021 **seulement** la date de la vente et de l'adjudication des immeubles pour défaut de paiement des taxes. L'édition de 2021 se tiendra le 9 décembre, si l'évolution épidémiologique et les directives émises par la Santé publique le permettent.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 17 juin 2021.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

  
Nancy BILODEAU, OMA  
Greffière